

# Nova Deposit.2

## Fiche Produit

Cette fiche est un document commercial. Elle contient également des informations précontractuelles importantes relatives au produit Nova Deposit.2 et doit être parcourue en même temps que le document d'informations clés et les conditions générales du produit. La fiche produit résume les caractéristiques du produit d'application au 01.05.2023. Elle ne contient aucun conseil d'investissement.

## Investissez en toute sécurité et avec souplesse !



Nova Deposit.2 est une opération de capitalisation (branche 26) avec un taux de base et un taux de fidélité garantis par l'entreprise d'assurances.

Nova Deposit.2 s'adresse aux personnes physiques et aux personnes morales.

### Nova Deposit.2 en 3 points :



Cette **opération de capitalisation\*** s'adresse aux personnes physiques ou morales qui souhaitent investir à court terme dans un produit sûr et souple.



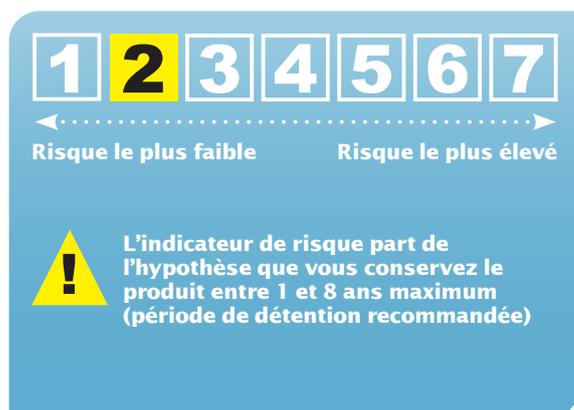
Les taux d'intérêt en vigueur au moment de la réception d'un versement sont **garantis** sur celui-ci **jusqu'au 31 décembre de l'année en cours**.



Le versement **n'est pas soumis à la taxe d'assurance**. En cas de retrait anticipé ou au moment de la liquidation au terme du contrat, un **précompte mobilier** est retenu sur le rendement réel.

\* Une opération de capitalisation diffère d'une assurance-vie par l'absence de risque assuré, d'assuré et de bénéficiaire. Vous souscrivez le contrat en qualité de contractant et la réserve constituée vous est versée au terme du contrat ou au moment où vous en faites la demande.

### Indicateur de risque



Cet indicateur de risque indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes pour les investisseurs en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. **Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7**, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux prestations futures se situent à un niveau faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés sur notre site internet [www.federale.be](http://www.federale.be) sous la rubrique "Particuliers/Votre argent/Placer à court terme/Nova Deposit.2" ou "Entreprises/Vos Finances/Trésorerie/Nova Deposit.2".

# En savoir plus ?

## Caractéristiques du produit

### Type et objectif

Opération de capitalisation (branche 26).

Concernant les objectifs, reportez-vous au document d'informations clés et aux conditions générales de ce produit.

### Durée

8 ans

### Garanties

Le contrat garantit le versement de la réserve constituée au contractant au terme du contrat ou au moment où celui-ci en fait la demande.

### Versement

**Premier versement** : au libre choix avec un minimum de € 2.500.

**Versements complémentaires** : possibles à tout moment, minimum € 125 (personnes physiques) ou € 2.500 (personnes morales).

**Total des versements** : maximum € 3.000.000.

## Rendement

### Taux d'intérêt garanti

Le taux d'intérêt garanti est constitué d'un taux de base et d'un taux de fidélité qui s'élèvent respectivement à **0,20%** et **1,00%**.

Période	Taux de base	Taux de fidélité
A partir du 01.01.2023 jusqu'au 14.03.2023 inclus :	0,20%	1,00%
A partir du 15.03.2023 jusqu'au 30.04.2023 inclus :	0,50%	1,50%
A partir du 01.05.2023 :	0,20%	1,00%

#### ■ Taux d'intérêt garanti sur les versements

Le taux de base s'applique à chaque versement et est garanti jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Le taux de base s'applique sur la réserve au jour le jour. Le taux de fidélité est octroyé pro rata temporis au 31 décembre de la même année sur la réserve restée investie jusqu'à cette date.

Toute modification du taux d'intérêt en cours d'année n'est applicable qu'aux versements reçus postérieurement à la date de modification.

#### ■ Taux d'intérêt garanti sur la réserve constituée

Fédérale Assurance garantit, année après année, la capitalisation de la réserve constituée chaque 1<sup>er</sup> janvier au taux d'intérêt garanti en vigueur à cette date et ce, jusqu'au 31 décembre. Le taux de base s'applique sur la réserve au jour le jour. Le taux de fidélité est octroyé pro rata temporis au 31 décembre sur la réserve restée investie jusqu'à cette date.

Le taux d'intérêt garanti (taux de base et taux de fidélité) ne peut pas être modifié en cours d'année.

### Ristournes

Le contrat Nova Deposit.2 ne bénéficie pas de ristournes.

## Risques

### Risque de taux d'intérêt

Chaque versement est capitalisé au taux d'intérêt garanti d'application à la date de réception du versement jusqu'au terme de l'année civile au cours de laquelle il est effectué. Fédérale Assurance peut modifier le taux d'intérêt garanti. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez les conditions générales.

### Risque de liquidité

Nova Deposit.2 est destiné aux personnes physiques ou morales souhaitant investir à court ou à moyen terme. Si vous souhaitez prélever une partie de votre réserve avant le 31/12 d'une année considérée, vous ne bénéficierez pas du taux de fidélité garanti sur le montant prélevé. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez les conditions générales.

## Risque de solvabilité

Le risque de placement est porté par l'assureur. Cela signifie qu'en cas de défaut de ce dernier, vous pourriez ne pas récupérer totalement les montants investis.

## Frais

Frais d'entrée (sur versements)	Frais de gestion	Frais de rachat
Néant	Néant	Néant

Pour une information détaillée au sujet des frais, vous pouvez consulter les conditions générales de ce produit ainsi que les sections " Que va me coûter cet investissement ? " et " Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? " dans le document d'informations clés.

## Fiscalité

Pour les personnes physiques :

**Pas de taxe d'assurance.**

**Pas d'avantage fiscal** sur le versement.

En cas de rachat ou en cas de liquidation au terme, un **précompte mobilier libératoire** est prélevé sur le rendement réel.

Pour les personnes morales soumises à l'impôt des sociétés :

**Pas de taxe d'assurance.**

La société doit reprendre chaque année les intérêts dans ses **comptes de résultat**. Ces intérêts sont soumis à l'impôt des sociétés.

En cas de rachat ou en cas de liquidation au terme, un **précompte mobilier** est prélevé sur le rendement réel. Il s'agit d'un précompte mobilier **imputable** et éventuellement **récupérable**. L'impôt final suit le pourcentage de l'impôt des sociétés.

Pour les personnes morales soumises à l'impôt des personnes morales :

**Pas de taxe d'assurance.**

En cas de rachat ou en cas de liquidation au terme, un **précompte mobilier libératoire** est prélevé sur le rendement réel. S'agissant d'un précompte libératoire, les revenus sur lesquels il est perçu ne doivent pas être repris dans la déclaration d'impôt.

*Le traitement fiscal est fonction de la situation personnelle du client et peut être sujet à modifications dans le futur.*

## Informations complémentaires

- Une **analyse complète** de cette fiche produit, du document d'informations clés et des conditions générales doit précéder toute décision de souscription du Nova Deposit.2. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site internet [www.federale.be](http://www.federale.be) sous la rubrique "Particuliers/Votre argent/Placer à court terme/Nova Deposit.2" ou "Entreprises/Vos Finances/Trésorerie/Nova Deposit.2" ou en version papier sur demande. Pour toute demande de **calcul de prime** ou de **simulation**, consultez notre site internet [www.federale.be](http://www.federale.be), sous la rubrique "Particuliers/Votre argent/Calculez votre prime" ou contactez votre gérant de bureau ou votre conseiller.
- La fiche produit et le produit sont soumis à la législation belge.
- Chaque client dispose d'un droit de rétractation de 30 jours à compter de la prise d'effet du contrat. Pour de plus amples informations sur ce droit de rétractation, reportez-vous à l'article 3 "Prise d'effet et résiliation du contrat" des conditions générales du produit.
- Toute plainte peut être adressée à Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles (tél. : 02 509 01 89 - fax : 02 509 06 03 - [gestion.plaintes@federale.be](mailto:gestion.plaintes@federale.be)). En cas de réponse non satisfaisante, la plainte peut être adressée à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be).
- Vous trouverez plus d'informations au sujet de la solvabilité et de la situation financière de Fédérale Assurance en consultant le rapport repris sur notre site internet [www.federale.be](http://www.federale.be) sous la rubrique "Qui sommes-nous ?/ Solvency and Financial Condition Report (SFCR)".

**Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique**  
**Internet: [www.federale.be](http://www.federale.be) - N° vert 0800/14 200**

Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, est une entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0346 pour pratiquer les branches 2, 21, 22, 23 et 26 en Belgique.  
Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE64 3100 7685 9452 - RPM Bruxelles TVA BE 0408.183.324